

Avril 2018

QUE PÈSENT LES SYNDICATS ?

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Dominique ANDOLFATTO

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

QUE PÈSENT LES SYNDICATS ?

Dominique ANDOLFATTO

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire
Vice Président : Grégoire Chertok
Directeur général : Dominique Reynié
Présidente du Conseil scientifique et d'évaluation : Laurence Parisot

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

La Fondation pour l'innovation politique offre un **espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange** tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au **pluralisme de la pensée** et au renouvellement du **débat public** dans une **perspective libérale, progressiste et européenne**. Dans ses travaux, la Fondation privilégie quatre enjeux : la **croissance économique**, **l'écologie**, les **valeurs** et le **numérique**.

Le site fondapol.org met à disposition du public la totalité de ses travaux. La plateforme « **Data.fondapol** » rend accessibles et utilisables par tous les données collectées lors de ses différentes enquêtes et en plusieurs langues, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales.

De même, dans la ligne éditoriale de la Fondation, le média « **Anthropotechnie** » entend explorer les nouveaux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme/machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales. Il contribue à la réflexion et au débat sur le transhumanisme. « **Anthropotechnie** » propose des articles traitant des enjeux éthiques, philosophiques et politiques que pose l'expansion des innovations technologiques dans le domaine de l'amélioration du corps et des capacités humaines.

Par ailleurs, le média « **Trop Libre** » offre un regard quotidien critique sur l'actualité et la vie des idées. « **Trop Libre** » propose également une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques, économiques et sociales dans sa rubrique « Renaissance numérique ».

La Fondation pour l'innovation politique est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

Sommaire

Introduction.....	9
I. La construction de la mesure de représentativité syndicale	12
II. L'analyse de la participation électorale	16
1. Une mesure d'audience fondée sur un quart des salariés pour des scrutins souvent sans choix	16
2. Quelle sociologie de l'abstention ?	22
III. L'évolution des audiences syndicales	27
1. L'émiettement du paysage syndical se confirme	27
2. Des dynamiques contrastées des implantations syndicales.....	33
Deux propositions et une recommandation	37

RÉSUMÉ

Les syndicats sont les acteurs incontournables d'une démocratie sociale marquée par de nombreuses réformes depuis les années 2000. Ces réformes cherchent à promouvoir une nouvelle régulation entre les employeurs et les représentants des salariés, au plus près des problématiques des entreprises, voire une nouvelle fabrique des réformes liées au travail et aux relations professionnelles. Elles sont le produit de négociations sociales entre les partenaires sociaux et de concertations avec les gouvernements successifs. Elles ont également soulevé des contestations.

Mais que pèsent exactement les syndicats dans le monde du travail et comment se fonde leur légitimité ? Depuis 2008, la CFDT, la CGT, le Medef et la CPME se sont entendus avec les pouvoirs publics pour que la représentativité syndicale repose sur les résultats des élections professionnelles. Ces résultats, propres à chaque entreprise, font l'objet d'un recensement continu et d'une publication officielle tous les quatre ans, la dernière datant de 2017. Mais cette mesure de la représentativité syndicale n'a guère suscité d'analyses de la part des médias ou de la recherche, alors que ses résultats fondent désormais le pouvoir syndical.

Cette note s'intéresse donc aux résultats des élections professionnelles et, d'abord, à leur construction, assemblage de consultations disparates. Elle propose ensuite une analyse fouillée de la participation électorale, qui demeure globalement faible, puis des audiences syndicales, qui ont vu la CGT perdre son leadership historique au profit de la CFDT. Cette nouvelle donne syndicale ouvre-t-elle une nouvelle période pour la démocratie sociale « à la française » ?

QUE PÈSENT LES SYNDICATS ?

Dominique ANDOLFATTO

Professeur de science politique, Université de Bourgogne-Franche-Comté/Credespo.

INTRODUCTION

En mars 2017, le ministère du Travail a publié les résultats de la deuxième « mesure d'audience pour la représentativité syndicale », couvrant la période 2013-2016. Depuis la loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail du 20 août 2008, cette mesure détermine quels sont les syndicats représentatifs, autrement dit les interlocuteurs obligés des employeurs au niveau des entreprises, des branches d'activité et au niveau national interprofessionnel. C'est également en fonction de ces derniers résultats que les gouvernements fixent la liste des organisations invitées à participer aux concertations sur les réformes sociales inscrites à leur agenda, voire à ouvrir une négociation sur le sujet (en vertu de l'article 1 du code du travail)¹.

1. Cet article est issu de la loi Larcher du 31 janvier 2007 de modernisation du dialogue social. Ce texte oblige le gouvernement à solliciter les partenaires sociaux pour l'ouverture, s'ils le souhaitent, d'une négociation concernant tout projet de loi dans les domaines du travail, de l'emploi ou de la formation professionnelle (www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018764571).

Pour obtenir ce label représentatif, les organisations syndicales doivent obtenir au moins 10 % des suffrages exprimés lors des élections professionnelles dans les entreprises ou 8 % aux autres niveaux (branche d'activité et niveau national interprofessionnel). Pour ces autres niveaux, les résultats des élections dans les entreprises sont agrégés à ceux des scrutins organisés pour les salariés des très petites entreprises (« élections TPE »)² et pour les salariés de la production agricole lors des élections aux chambres d'agriculture. Ce système s'est substitué à la présomption irréfutable de représentativité, inscrite dans le code du travail, dont bénéficiaient cinq organisations syndicales (CGT³, CFDT, FO, CFTC et CGC) antérieurement à la loi de 2008.

Les seuils de la loi nouvelle ont été négociés entre les partenaires sociaux en amont de l'adoption de cette réforme. Ils ont été fixés relativement bas afin d'assurer que les cinq confédérations demeurent dans le jeu social au plan national. Malgré tout, cette négociation n'avait abouti qu'à un accord minoritaire (on a pu parler dans ce cas d'une « position commune⁴ »). FO, la CFTC et la CGC, côté syndical, l'Union professionnelle artisanale (UPA), côté patronal, s'étaient opposées à ces nouvelles règles, que la CGT, la CFDT, le Medef⁵ et la CGPME⁶, en revanche, avaient avalisées. Cela dit, la loi nouvelle avait bien été élaborée sur la base de la « position commune », de sorte que la réforme de la représentativité syndicale était apparue comme la conséquence de ce qui ressemblait à un partenariat stratégique – sur cette question juridique – entre la CGT, la CFDT et le Medef. Les trois organisations s'étaient entendues pour refonder les relations industrielles, précisément la représentativité syndicale et les règles de négociation collective, et, ce faisant, pour couper court à l'émergence de nouvelles organisations ou à de nouvelles formes d'expression directe des salariés⁷. La CGPME avait également adhéré

2. Les très petites entreprises [TPE] sont des entreprises comptant de 1 à 10 salariés. Ces « élections TPE » concernent ces entreprises, qui échappent aux élections des délégués du personnel (à compter de 11 salariés) ou des comités d'entreprise ou délégation unique du personnel (à compter de 50 salariés).

3. CGT : Confédération générale du travail ; CFDT : Confédération française démocratique du travail ; FO : Force ouvrière ; CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens ; CGG : confédération générale des cadres, cette dernière se dénommant officiellement CFE – Confédération française de l'encadrement – depuis les années 1980, mais ce nouveau sigle est régulièrement supplanté par ou juxtaposé à l'ancien]. Deux autres organisations syndicales sont mentionnées dans cette note : UNSA [Union nationale des syndicats autonomes] et USS [Union syndicales Solidaires qui fédèrent les syndicats SUD : Solidaires, unitaires, démocratiques].

4. Voir, par exemple, Confédération des petites et moyennes entreprise [CPME], « Position commune du 9 avril 2008 sur la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme : un texte qui aménage les règles de la représentativité syndicale et celles relatives à la conclusion des accords collectifs et maintient le pluralisme syndical », 14 avril 2008 (www.cpme.fr/upload/docs/analysecommentePositioncommune.pdf).

5. Medef : Mouvement des entreprises de France [ex-CNPF : Conseil national du patronat français].

6. CGPME : Confédération générale des petites et moyennes entreprises [CPME, soit Confédération des petites et moyennes entreprises, depuis 2017].

7. Voir Dominique Andolfatto et Dominique Labbé D., *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française*, Gallimard, 2009, p. 170-193.

à la démarche qui faisait de l'entreprise le creuset naturel de cette refonte, avec les conséquences qui devaient s'ensuivre concernant la fabrique du droit du travail, privilégiant désormais ce creuset et donc la décentralisation.

Pour revenir à la dernière mesure d'audience, le ministère du Travail s'est félicité que « plus de 5,6 millions de salariés se sont exprimés, soit 195 518 salariés de plus que lors de la précédente mesure de l'audience syndicale⁸ », qui couvrait la période 2009-2012⁹. Suivait un tableau des résultats (*voir tableau 1*).

Tableau 1 : Résultats du calcul de l'audience syndicale 2017 *
Niveau national interprofessionnel

Nombre de salariés inscrits		13 244 736	
Nombre de votants		5 664 031	
Nombre de suffrages valablement exprimés		5 243 128	
Taux de participation		42,8 %	
Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8 %			
Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% des suffrages exprimés	Poids relatif des organisations représentatives (en %)
CFDT	1 382 647	26,37	30,32
CGT	1 302 776	24,85	28,57
FO	817 570	15,59	17,93
CGC	559 305	10,67	12,27
CFTC	497 361	9,49	10,91
UNSA	280 555	5,35	—
USS	181 405	3,46	—
Autres listes	209 227	3,99	—

Source : ministère du Travail (travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/communiqu-e-de-presse-nouvelle-mesure-de-l_audience-syndicale.pdf).

* Reprise du titre officiel du tableau selon le ministère du Travail, mais en réalité la mesure correspond à la période 2013-2016, même si le « calcul » a été réalisé en 2017.

Ces élections et ces résultats soulèvent plusieurs questions. La « représentativité » affichée des organisations syndicales est globalement problématique. La participation électorale se révèle faible, même si sa dégradation – ou sa faiblesse structurelle – varie selon le type de scrutin. Cette statistique nouvelle conduit également à rendre invisibles les « non-syndiqués » qui, jusqu'à leur disparition de la statistique publique, représentaient plus de 20 % des

8. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, direction générale du travail, « Communiqué de presse. Résultats de la mesure de l'audience pour la représentativité syndicale », 31 mars 2017 (travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/communiqu-e-de-presse-nouvelle-mesure-de-l_audience-syndicale.pdf).

9. Il s'agissait alors de la première mesure d'audience, consécutive à la réforme de 2008.

salariés, en particulier dans les petits établissements¹⁰. Plus globalement, il est intéressant de préciser comment est construite cette mesure, de souligner les questions qu'elle pose, avant d'analyser l'évolution des audiences syndicales qu'elle donne à voir.

I. LA CONSTRUCTION DE LA MESURE DE REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE

Le ministère du Travail ne détaille pas la « construction » de la mesure de l'audience syndicale¹¹. Il ne publie que des données agrégées au plan national – et, au contraire de 2013, il n'a pas publié de résultats par branche d'activité. S'il dit opérer dans « un très grand souci de transparence », on ne connaît pas en réalité le détail des données agrégées. Certes, le ministère indique que la mesure de l'audience syndicale est le fruit d'un « processus de grande ampleur de compilation des résultats des élections professionnelles, puisque chacun des procès-verbaux [par entreprise] retenus dans le cadre de la mesure de l'audience a fait l'objet de près de 90 contrôles afin de vérifier sa conformité à une grille d'analyse élaborée en concertation avec les partenaires sociaux et de garantir la fiabilité et la robustesse de la mesure ». Mais, là encore, on ignore tout des contrôles qui sont effectués. Tout paraît finalement se passer dans une sorte d'entre-soi entre, d'une part, statisticiens et hauts fonctionnaires du ministère du Travail, et, d'autre part, partenaires sociaux participant au Haut Conseil du dialogue social (soit les organisations représentatives – syndicales ou d'employeurs – au niveau national interprofessionnel).

Cela étant dit, le détail des données agrégées peut être théoriquement retrouvé sur un site Internet du ministère du Travail qui, selon la présentation qui en est faite, est « dédié aux Élections professionnelles des entreprises d'au moins 11 salariés et à la représentativité syndicale¹² ». Les procès-verbaux des élections professionnelles organisées dans toute entreprise doivent être déposés sur ce

10. Selon les dernières données disponibles, les « non-syndiqués » représentaient 22,6 % des voix aux élections des comités d'entreprise en 2005-2006 [voir Olivier Jacod, « Les élections aux comités d'entreprise en 2005-2006 », *Premières informations*, n° 40.3, octobre 2008, tableau 1, p. 2, dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2008.10-40.3.pdf]. Ils ont culminé à plus de 28 % au début des années 1990 [voir Régis Matuszewicz et Daniel Boulmier, « L'audience électorale du syndicalisme à l'heure de la réforme de la représentativité », in Dominique Andolfatto [dir.], *Les Syndicats en France*, La Documentation française, 3e éd., 2013, p. 117-147].

11. Toutes les informations et citations de ce paragraphe sont extraites du site du ministère du Travail (www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/web/guest/calcul-de-la-representativite).

12. www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr

site, où ils peuvent être ensuite consultés par tout internaute, même si cela n'est pas toujours aisé, faute de disposer en même temps des numéros Siren ou Siret des entreprises ou établissements recherchés, numéros attribués par l'Insee lors de leur création. À tout le moins, cela reste une masse de données difficilement exploitables en tant que telles (plus de 550 000 procès-verbaux théoriquement consultables fin novembre 2017).

Outre ces procès-verbaux des élections professionnelles par entreprise, on dispose par ailleurs des résultats des « élections TPE » ainsi que de ceux du collège de la production agricole des chambres d'agriculture. On peut donc recomposer partiellement la construction de la mesure de l'audience syndicale et déduire des résultats des deux scrutins précédents ceux des élections aux comités d'entreprise qui, depuis 2008, ne sont plus publiés, interrompant une longue série de résultats détaillés depuis 1966 (*voir tableau 2*). Les résultats des dernières élections aux comités d'entreprise publiés officiellement concernent les années 2005-2006¹³. En 1994, sur la base des archives du ministère du Travail, une étude de Dominique Labbé avait pu remonter jusqu'en 1945-1946, soit aux origines de l'institution des comités d'entreprise. Mais la série des données disponibles s'interrompt donc au début des années 2000.

Le tableau 2 précise la construction de la mesure d'audience qui additionne les résultats de trois scrutins de différentes natures. Mais ceux des élections des comités d'entreprise et, éventuellement des délégations uniques du personnel (DUP)¹⁴ et des délégués du personnel (DP), mélangés avec les précédents, ne sont donc plus publiés en tant que tels, bien qu'ils concernent un plus grand nombre d'électeurs et soient plus significatifs puisqu'il s'agit d'élections effectivement intervenues dans les entreprises où des syndicats sont implantés et présentent des listes de candidats.

13. Voir Olivier Jacod, art. cit.

14. Ces institutions remontent à 1993 mais ont fait l'objet d'une modification et d'une relance par la loi Rebsamen du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. Ce texte a prévu la mise en place (éventuelle) par l'employeur de la DUP (délégation unique du personnel), fusionnant les DP (délégués du personnel) et les CE (comités d'entreprise), dans les entreprises de moins de 300 salariés. Dans la réalité, fort peu de DUP ont été créés : une vingtaine sur 7 000 établissements potentiellement concernés. Les ordonnances Macron relatives au renforcement du dialogue social du 22 septembre 2017 rendront à terme caduque cette institution, tout comme les DP et les CE qui doivent être fusionnés dans un nouveau Conseil social et économique avant le 31 décembre 2019.

Tableau 2 : La construction de la mesure de l'audience syndicale de 2013-2016

	A		B		C		D	
	Mesure de l'audience syndicale (2013-2016)		Élections dans les TPE (2016-2017)		Élections des chambres d'agriculture (collège des salariés de la production agricole, 2013)		Élections des CE, DP et DUP (2013-2016)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	13 244 736		4 502 621		316 004		8 426 111	
Votants	5 664 031	42,8	330 928	7,3	50 945	16,1	5 282 158	62,7
Blancs et nuls	420 903	3,2	7 306	0,2	2 468	0,8	411 129	4,9
Suffrages exprimés	5 243 128	39,6	323 622	7,2	48 477	15,3	4 871 029	57,8
	Nombre de suffrages	% des suffrages exprimés	Nombre de suffrages	% des suffrages exprimés	Nombre de suffrages	% des suffrages exprimés	Nombre de suffrages	% des suffrages exprimés
CGT	1 302 776	24,8	81 286	25,1	16 778	34,6	1 204 712	24,7
CFDT	1 382 647	26,4	50 122	15,5	11 218	23,1	1 321 307	27,1
FO	817 570	15,6	42 117	13,0	4 762	9,8	770 691	15,8
CFTC	497 361	9,5	24 082	7,4	6 334	13,1	466 945	9,6
CGC	559 305	10,7	10 928	3,4	6 922	14,3	541 455	11,1
UNSA	280 555	5,4	40 429	12,5	1 169	2,4	238 957	4,9
USS	181 405	3,5	11 324	3,5	101	0,2	169 980	3,5
Autres	209 227	4,0	63 334	19,6	1 193	2,5	144 700	3,0

Source : ministère du Travail et nos calculs.

NB : La mesure de l'audience (A) agrège les résultats de trois scrutins : celui des très petites entreprises (TPE) (B), celui des chambres d'agriculture (et, précisément, du collège des salariés de la production agricole) (C) et celui des CE, DP et DUP (D). Mais ces dernières élections ne sont plus publiées. On peut toutefois déduire leurs résultats – présentés ici – à partir de la mesure d'audience (A) de laquelle sont ôtés les résultats des « élections TPE » et des élections des chambres d'agriculture (B et C).

Les autres scrutins, pris en compte par la mesure d'audience, peuvent apparaître plus artificiels ou virtuels. Ils n'interviennent pas directement sur le lieu de travail, ne contribuent pas à la désignation d'institutions propres à celui-ci et se font uniquement sur sigle syndical. En 2012, les premières « élections TPE » ne contribuaient même pas à la désignation d'une institution particulière. Il s'agissait simplement d'une sorte de sondage grandeur nature pour mesurer la confiance dans les syndicats – et contribuer à la nouvelle construction de la représentativité syndicale –, avant que soient finalement instituées en 2017, par la loi Rebsamen du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, des

commissions paritaires régionales interprofessionnelles, au rôle relativement flou¹⁵ mais issues des résultats des « élections TPE ».

S'agissant des élections aux chambres d'agriculture et, plus précisément, du collège des salariés de la production agricole, soit principalement les salariés des exploitations agricoles, les résultats de la même consultation – celle de janvier 2013 – ont été utilisés pour les première et deuxième mesures de l'audience syndicale¹⁶. L'explication en est que ces élections ont lieu tous les six ans, alors que la mesure de l'audience syndicale est établie, jusqu'à nouvel ordre, tous les quatre ans.

Tableau 3 : Poids respectif de trois scrutins [CE-DP-DUP, chambres d'agriculture] dans la construction de la mesure de l'audience syndicale [en %]

	2009-2012		2013-2016	
	% par rapport aux inscrits	% des suffrages exprimés	% par rapport aux inscrits	% des suffrages exprimés
Élections des CE, DP, DUP	61,3	89,8	63,6	92,9
« Élections TPE »	36,2	9,2	34,0	6,2
Élections des chambres d'agriculture	2,5	1,0	2,4	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

NB : CE [comité d'entreprise], DP [délégués du personnel], DUP [délégations uniques du personnel, fusionnant sous certaines conditions les deux institutions précédentes, voir note 14, plus haut].

Source : ministère du Travail et nos calculs.

On observera enfin l'importance inégale des trois scrutins dont la mesure de l'audience syndicale additionne les résultats (*voir tableau 3*). Les élections aux comités d'entreprise – et, le cas échéant, DP et DUP – dominent largement : près des deux tiers des inscrits et près de 93 % du résultat final, compte tenu de la très importante abstention qui caractérise les autres consultations. Autrement dit, les « élections TPE » et celles des chambres d'agriculture n'interviennent que pour 7 % des résultats finaux. Cette caractéristique s'est même accentuée depuis la première mesure de l'audience syndicale publiée en 2013.

15. L'article L.23-113 du code du travail mentionne que ces commissions ont pour compétence de transmettre des informations aux salariés et aux employeurs concernant le droit du travail, de formuler des avis sur toute question utile aux très petites entreprises concernant l'emploi, sa gestion prévisionnelle, la formation, les conditions de travail, la santé au travail (www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000031058161&dateTexte=&categorieLien=id). Les commissions peuvent aussi faire des propositions pour résoudre les conflits du travail. Voir Paul-Henri Antonmattei, « Il faut sauver l'article L1 du code du travail », in Dominique Andolfatto (dir.), *La Démocratie sociale au concret*, Presses du Septentrion (à paraître).

16. Sur les particularités de ces élections, voir Jocelyne Hacquemand et Françoise Plet, « Les salariés des exploitations agricoles dans les élections aux Chambres d'agriculture », *Strates* (revue en ligne), n° 9, 1997 (strates.revues.org/641).

II. L'ANALYSE DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE

La faiblesse de la participation électorale est manifestement la première caractéristique des deux mesures successives de l'audience syndicale. Cependant, outre le volume de votants, il paraît également intéressant de s'interroger sur la sociologie de cette abstention.

1. Une mesure d'audience fondée sur un quart des salariés pour des scrutins souvent sans choix

Pour la période 2013-2016, la mesure d'audience est officiellement fondée sur 42,8 % de votants (résultat étonnamment identique, à une décimale après la virgule, à celui de la première mesure d'audience, à quatre années d'intervalle)¹⁷. En tenant compte des bulletins blancs et nuls, c'est même moins d'un électeur sur quatre qui a exprimé un choix syndical (et 34 % seulement en faveur des cinq confédérations « représentatives » historiques). En outre, une partie des salariés – hors fonction publique – n'ont pu participer à la mesure de l'audience syndicale faute d'organisation d'élections professionnelles dans leurs entreprises respectives. Il est vrai que quelque 40 % des entreprises concernées¹⁸ ne respectent pas l'obligation de mettre en place des institutions représentatives du personnel, craignant sans doute une sorte de « monstre juridique » qui dérèglerait les pratiques – certes parfois discutables – de relations industrielles qui y ont cours. Faute de candidatures, ces entreprises adressent donc à l'administration du Travail un procès-verbal de carence. Cet étonnant rapport au droit du travail des employeurs explique que le code du travail français soit en chantier de façon quasi continue depuis plusieurs années. Le leitmotiv est désormais la recherche de plus d'« agilité » avec ce dernier. En septembre 2017, la deuxième des ordonnances Macron-Pénicaud, celle relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales, a finalement remis en cause les institutions représentatives du personnel telles qu'elles étaient structurées jusqu'alors et enclenché un processus qui doit conduire à leur fusion dans toutes les entreprises avant le 31 décembre 2019.

17. Une telle stabilité peut interroger sur la fabrique de la mesure d'audience. Lors des élections antérieures à la réforme des règles de représentativité (2008), la participation aux élections aux CE ou aux élections prud'homales se révèle plus évolutive.

18. Voir Ministère du Travail, « Les institutions représentatives du personnel », enquête Réponse 2011, 19 mars 2015 [dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/statistiques-de-a-a-z/article/les-institutions-representatives-du-personnel]. Ce sont surtout les entreprises de 11 à 49 salariés qui ne sont pas en règle.

Plus clairement, on peut estimer le nombre de salariés ne pouvant pas participer à des élections professionnelles à quelque 6 millions. En effet, 19 millions de salariés travaillaient dans le secteur marchand à la fin du premier trimestre 2017¹⁹. Or seuls 13,2 millions ont eu la possibilité de s'exprimer lors d'élections professionnelles (*voir tableau 2*). Ce constat apparaît réduire d'autant plus l'ancrage social des organisations syndicales. Cela dit, les salariés exclus de la mesure de la représentativité, parce qu'empêchés de participer à des élections professionnelles, auraient éventuellement apporté leur soutien à une organisation syndicale s'ils avaient eu la possibilité de le faire. Mais, dans le cadre des élections professionnelles telles qu'elles sont organisées actuellement, seuls 5,2 millions sur les 13,2 millions de salariés se sont donc saisis d'un bulletin syndical.

Ajoutons que, contrairement à ce que pourraient suggérer les données électorales consultables sur le site du ministère du Travail, tous ces votants ne disposaient en réalité que d'un choix limité. Par exemple, s'agissant des élections aux comités d'entreprise, pour la période 2009-2012 (dernières années connues correspondant à la première mesure de représentativité), 35 % des électeurs ne disposaient que d'une liste syndicale unique, tandis que 24 % n'avaient le choix qu'entre deux listes²⁰.

Pour la période 2013-2016, qui nous intéresse ici, on peut faire l'hypothèse que ces proportions d'élections sans choix, ou au choix limité, sont sans doute proches. Déjà, en 1992-1993, Dominique Labbé avait calculé que seuls 24 % des élections (aux comités d'entreprise) étaient effectivement concurrentielles et, plus largement, le nombre moyen de listes par scrutin – par collègue et par entreprise – n'était que de 1,35²¹. Le nombre de scrutins professionnels, plus ouvert, aurait donc augmenté d'une dizaine de points depuis lors, mais, au contraire des statistiques antérieures, la base de données du ministère du Travail ne permet plus de le calculer précisément (il n'est calculé que sur des statistiques communiquées par la CGT dont on ignore le détail)²². On ne sait donc pas, faute de pouvoir accéder aux fichiers officiels de ces données

19. Précisément 19 121 000 salariés dans le secteur privé, 5 810 300 salariés dans la fonction publique. Voir Insee, « L'emploi salarié augmente de nouveau solidement au premier semestre 2017 », *Informations rapides*, 13 juin 2017, n° 153 (www.insee.fr/fr/statistiques/2863671).

20. Voir Tristan Haute, « Comités d'entreprise : quelle participation électorale des salariés ? », communication au colloque « Pratiques, usages et parcours militants dans les comités d'entreprise : 70 ans d'existence et maintenant ? », organisé par les laboratoires Triangle et EVS, Villeurbanne, 15-16 novembre 2016, p. 9.

21. Dominique Labbé, *Les Élections aux comités d'entreprise (1945-1993)*, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Dares), 1994, tableau I.10, p. 21 (halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01596662/document).

22. Voir Tristan Haute, op. cit. p. 4.

électorales, si cette augmentation est réelle. Cela dit, le nombre de scrutins concurrentiels resterait limité et il apparaît que non seulement une partie importante des salariés (30 %) n'a pas la possibilité de s'exprimer lors de la mesure périodique de la représentativité syndicale mais, de surcroît, pour les 70 % restants, que leur choix est bien souvent contraint : l'électeur ne peut faire de choix car, dans son établissement ou son entreprise, il n'existe qu'une liste unique ou un nombre limité de listes. Dans les années 1990, pour les élections à liste unique la participation était moindre. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire lors d'élections concurrentielles, l'électeur n'a guère que la possibilité de choisir entre deux organisations et, plus rarement, entre trois ou plus. Autrement dit, lors des élections professionnelles, les électeurs sont loin d'avoir tous les bulletins syndicaux en main, comme lors des élections politiques. Leur choix est souvent prédéterminé en fonction des implantations syndicales. Cette démocratie syndicale et, surtout le sens qu'on entend lui conférer, s'en trouve forcément limitée.

Quelles que soient les conditions de la concurrence électorale, la mesure de représentativité traduit globalement une audience des syndicats dans le salariat (hors fonction publique) de 27,5 % de la population concernée (5,24 millions de suffrages exprimés rapportés aux quelque 19 millions de salariés potentiellement concernés). Cela signifie que guère plus d'un quart des salariés choisissent de s'exprimer ou ont la possibilité de voter en faveur d'une organisation syndicale. Autrement dit, près des trois quarts des salariés seraient, qu'on le veuille ou non, exclus de la « représentativité ».

Cette situation mérite d'être rapportée à un propos du juriste du travail Daniel Boulmier qui argumente que la loi du 20 août 2008 a finalement posé une « mesure de la représentativité des plus étranges » : « Outre le fait que l'audience syndicale, passeport pour la représentativité, reste mesurée quel que soit le nombre de votants [ce qui renvoie à la question de la participation], c'est surtout l'utilisation qui est faite de chaque suffrage exprimé qui pose question. Le suffrage exprimé par un électeur d'entreprise ou d'établissement, est traduit en un choix pour une organisation syndicale, choix effectué parmi un nombre restreint d'organisations syndicales présentes au seul niveau de cette entreprise ou de cet établissement ; mais ce suffrage est également traduit comme étant le choix syndical au niveau de la branche et au niveau national et interprofessionnel, alors qu'à ces niveaux se retrouvent tous les syndicats dont certains n'ont donc pas été soumis au choix [de certains salariés électeurs]. En fait, il n'y a que les salariés des TPE qui sont réellement appelés pour un

véritable vote de représentativité²³. » Il convient de rappeler en effet que c'est sur la base des élections professionnelles, intervenues dans les entreprises et éventuellement sans choix, que les syndicats se répartissent ensuite les sièges au sein de différentes institutions socio-économiques ou juridictionnelles : commissions propres aux branches d'activité, administration de l'assurance chômage, organismes de sécurité sociale, organismes de retraite, conseils de prud'hommes... En fait, les salariés ne disposent donc pas des bulletins de toutes les organisations lorsqu'ils votent, sauf dans les TPE. Mais, à ce dernier niveau, la participation est très faible, ce qui soulève une autre difficulté ou introduit un autre malaise dans la représentativité syndicale.

La faiblesse de la participation électorale masque des situations contrastées. La participation, telle que la traduit la mesure de représentativité, est faussée par deux scrutins : les « élections TPE » et celles des chambres d'agriculture. Dans le premier cas, plus de neuf électeurs sur dix n'ont pas pris part au vote. Cela traduit le fiasco d'un scrutin inventé à la suite de la réforme de 2008 et qui, pratiqué « hors sol », n'a pas rencontré son public. Déjà, en 2012, l'abstention avait été très forte : près de 90 % d'abstentionnistes, contre 93 % en 2016-2017. L'élection porte sur des sigles syndicaux. On ne désigne pas des personnes, on ne choisit pas entre des candidats, contrairement à ce qui se passe habituellement lors des élections professionnelles ou politiques, même si, en 2016-2017, ces élections, pour tenter de les rendre plus concrètes, ont été connectées avec la désignation de commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), déjà évoquées. Cependant, ces dernières instances n'avaient encore aucune existence lors du scrutin et n'ont été mises en place qu'au second semestre 2017 ; en outre, les électeurs n'élisent pas directement leurs membres, ce sont les syndicats qui les désignent librement et les remplacent au besoin en fonction de leurs audiences respectives. Autrement dit, les élections dans les TPE doivent simplement départager des organisations syndicales que les électeurs ne connaissent pas nécessairement bien et qui ne sont pas implantées dans leur entreprise. Il n'est donc pas possible d'apprécier concrètement le rôle des représentants sortants comme on le ferait pour un délégué du personnel ou pour les membres d'un comité d'entreprise. On pourrait finalement parler d'une forme de démocratie sociale abstraite, voire d'un artefact démocratique²⁴.

23. Daniel Boulmier, « Représentativité et élections professionnelles : une jurisprudence renouvelée, des défauts persistants », in Dominique Andolfatto (dir.), *op. cit.*

24. Voir l'analyse de Sophie Bérout et Karel Yon, pour qui un modèle relativement artificiel a été construit, contribuant « moins à un renforcement du dialogue [social qu'à un] encadrement juridique des relations du travail » [Sophie Bérout et Karel Yon, « Représenter les salariés dans l'entreprise après la loi du 20 août 2008. Sur les limites de la "démocratie sociale" », *Politique de communication*, n° 2, 2014, p. 74, www.cairn.info/revue-politiques-de-communication-2014-1-page-51.html].

Pourtant, afin d'éviter la réédition d'une forte abstention, le ministère du Travail a déployé une campagne active, expliquant que ce scrutin devait permettre de « choisir de donner plus de poids à un syndicat et à son programme, notamment dans l'élaboration des conventions collectives, lors de la gestion d'organismes (sécurité sociale, assurance chômage ou organismes paritaires) et pendant les discussions avec l'État sur les grandes réformes sociales²⁵ ». S'adressant aux salariés, le ministère ajoutait : « Voter, c'est également participer à la désignation des syndicats qui siégeront dès juillet 2017 dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles qui vous apporteront des conseils sur vos conditions de travail²⁶. » À l'évidence, ces enjeux, assez enchevêtrés et flous en même temps, n'ont guère convaincu les salariés des TPE qui, massivement, se sont de nouveau abstenus. Pour sa part, l'association Action-Critique-Médias (Acrimed) a critiqué le peu d'intérêts des médias généralistes pour cette consultation, déplorant que ces derniers « se montrent incapables de donner une visibilité à ces scrutins et, à travers eux, aux conditions de travail des électeurs concernés²⁷ ». Mais cette remarque d'Acrimed se situe plus dans le registre de la dénonciation, voire de l'indignation, que de l'analyse.

Les salariés des exploitations agricoles ont également faiblement participé aux élections des chambres d'agriculture en 2013. Approximativement, un sur sept a voté. Si le bilan est un peu moins négatif que pour les élections dans les très petites entreprises, il reste toutefois problématique. Au contraire, la participation résiste mieux lors des élections aux comités d'entreprise (mais aussi des DP et des DUP). Ces dernières sont même, de longue date, les plus participatives parmi les élections professionnelles. Sans doute parce qu'il s'agit d'élections qui se déroulent sur le lieu de travail et qui concernent des personnes que souvent les électeurs connaissent, aux enjeux concrets et proches d'eux. S'agissant de la mesure de l'audience syndicale en 2009-2012 et en prenant appui sur des statistiques de la CGT, Tristan Haute estime que la participation moyenne aux élections des DP s'élève à 71,1 % des inscrits, contre 62,4 % pour celles des comités d'entreprise²⁸.

25. Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, « Élection syndicale TPE », 2016, p. 11 [www.idf.direccte.gouv.fr/sites/idf.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/campagne_tpe-faq-2016.pdf].

26. *Ibid.*

27. Denis Péraïs, « Élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE) : circulez, y'a rien à voir », acrimed.org, 9 mars 2017 [www.acrimed.org/Elections-professionnelles-dans-les-tres-petites].

28. Tristan Haute, art. cit., p. 6 et 8.

De la déconstruction de la mesure de l'audience syndicale de 2013-2016, il apparaît que la participation à ces élections professionnelles organisées dans les entreprises – et liées à des problématiques qui leur sont propres – a mobilisé en moyenne 62,7 % des électeurs inscrits. Le chiffre est presque équivalent à celui que l'on peut calculer pour la période 2009-2012, correspondant à la première mesure de l'audience, soit 63 %. Ce niveau de participation s'avère toutefois légèrement inférieur à ceux qui caractérisaient les élections aux comités d'entreprise avant la réforme de 2008. En 2005-2006, selon les derniers résultats des élections aux comités d'entreprise qui ont fait l'objet d'une publication officielle, quelque 63,8 % des électeurs inscrits avaient voté. Selon une autre étude, la participation dépassait même 64 % pendant la période 1999-2000 et 65 % pendant les années 1989-1998²⁹. En outre jusqu'au début des années 1980, la participation s'était maintenue autour des 70 %³⁰. Une érosion de cette participation se poursuit donc plus ou moins lentement (historiquement, des décrochages sont intervenus au début des années 1980 puis 1990). Cependant, sauf exception locale, le niveau de participation est encore assez majoritaire et, parfois, très important, selon les entreprises³¹. Pour autant, si l'on tient compte des bulletins blancs et nuls, les audiences syndicales *stricto sensu* sont inférieures à 60 % des électeurs inscrits en moyenne (précisément 57,8 % lors de la mesure de la période 2013-2016).

Cela dit, comme déjà indiqué, la mesure de l'audience syndicale ne prend pas appui uniquement sur les élections des comités d'entreprise (CE) mais également sur celles des délégués du personnel (DP) et des délégations uniques du personnel (DUP). Or le niveau de participation à ces dernières est traditionnellement – et globalement – plus élevé qu'à celles des CE. Dès lors, si l'évolution traduit un recul de la participation par rapport aux seuls résultats des élections aux CE antérieurs à la mise en place de la mesure de représentativité, cela tend à l'accentuer car les résultats des élections des DP et des DUP devraient améliorer cette participation.

29. Voir Olivier Jacod et Rim Ben Dhaou, « Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004 : une étude de l'évolution des implantations et des audiences syndicales », *Documents d'études*, n° 137, avril 2008, p. 17-19 [dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/oj-doc_d_etude_panel-29-04-08.pdf].

30. Voir Dominique Labbé, *op. cit.*, p. 15.

31. Par exemple, à la SNCF, le niveau de participation aux élections aux CE, qui dépassait 87 % des inscrits en 1969, est passé sous la barre de 80 % en 1989, avant de remonter au-dessus dès 1992 puis de descendre définitivement sous les 80 % en 2002, sous les 75 % en 2009, sous les 70 % en 2014, pour s'établir à 68,7 % des inscrits lors du dernier scrutin, en 2015 [données SNCF et Dominique Andolfatto et Marnix Dressen, « Transformation de la représentativité syndicale et rénovation de la négociation collective en France : enjeux et début d'application à la SNCF », communication au colloque « Les systèmes de représentation au travail : à la mesure des réalités contemporaines ? », CRIMT, université Laval, Québec, 16-18 juin 2010].

Les résultats reconstitués des élections aux CE, auxquels s'ajoutent ceux des élections des DP et des DUP, permettent au passage d'établir un taux d'implantation global – et effectif – des syndicats parmi les salariés du secteur marchand avec, au dénominateur, le nombre des salariés employés dans ce secteur (19 millions) et au numérateur les 8,4 millions de salariés inscrits – et pouvant donc voter - aux élections des CE, DP et DUP, soit un taux de 44,3 %. Compte tenu de l'incertitude introduite par le nombre de salariés n'ayant pas un an d'ancienneté (et ne pouvant donc pas prendre part à des scrutins professionnels), on peut estimer, au plus, qu'un salarié sur deux disposerait dans son établissement d'au moins un candidat se présentant sous une étiquette syndicale à une élection professionnelle. Ce taux est plus réaliste que celui de 59,2 % obtenu par sondage³². De même, comme déjà mentionné, la mesure d'audience ne couvre pas l'ensemble des salariés du secteur marchand mais environ 70 % d'entre eux seulement.

Au total, si la tendance paraît bien indiquer un recul de la participation électorale – et la faiblesse des implantations syndicales –, il apparaît tout de même difficile de mesurer précisément les évolutions. Bref, la nouvelle statistique électorale qui est produite par le ministère du Travail, parce qu'il ne s'agit que de données très agrégées, se révèle de moins bonne qualité – ou, tout au moins, plus opaque – que la précédente, compte tenu notamment de son aspect composite et non détaillé. Il est vrai que ce n'est qu'une mesure légale de la représentativité syndicale, négociée avec les intéressés, syndicats et patronats. Il ne s'agit pas de favoriser la connaissance en termes de participation électorale, voire, plus largement, de sociologie électorale du salariat. L'objectif poursuivi est de refonder les règles de représentativité syndicale en prenant appui sur un indicateur statistique, sans trop se soucier des inégalités de situation et de choix des salariés face à celui-ci. Ce qui aboutit tout de même à une étrange « démocratie sociale ».

2. Quelle sociologie de l'abstention ?

Rares sont les études qui cherchent à interpréter cette évolution de l'abstention en termes sociologiques. Tristan Haute, toujours sur la base de données communiquée par la CGT, issues des résultats de la première mesure de l'audience syndicale (2009-2012), a pu montrer que les jeunes salariés, les femmes, les personnels en contrat à durée déterminée ou à temps partiel

32. Mari Teresa Pignoni, « De l'adhérent au responsable syndical. Quelles évolutions dans l'engagement des salariés syndiqués ? », *Dares Analyses*, n° 015, mars 2017, tableau 1, p. 2 (dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2017-015.pdf).

s'abstenaient plus fortement que les autres catégories de salariés³³. L'intégration au travail et plus largement sociale impacte à l'évidence la participation (comme ont pu le montrer également des travaux classiques en sociologie politique)³⁴. Plus au fond, « en transposant en partie la notion de "cens caché" de Daniel Gaxie³⁵ [soit de fortes inégalités socioculturelles rendant plus difficiles la compréhension et l'accès aux choix politiques] dans le monde du travail, on observe que certaines combinaisons de variables [touchant notamment à la question de l'intégration au travail] peuvent conduire des salariés à se retrouver exclus du jeu électoral professionnel. Il existerait logiquement des variables propres au monde du travail mais aussi propres au système électoral professionnel. Néanmoins les données agrégées ne nous permettent pas d'analyser les effets des configurations socioprofessionnelles et syndicales sur les comportements électoraux des salariés³⁶ ». L'analyse ne prend donc pas en compte l'offre syndicale ou des phénomènes tels que la crise ou les recompositions syndicales. Elle semble conduire finalement à un certain « aveu de défaite », pour reprendre une célèbre formule d'André Siegfried concernant l'étude des comportements électoraux au début du XX^e siècle³⁷.

En 1996, une étude avait cherché à analyser l'abstention aux élections prud'homales, alors principales consultations électorales professionnelles³⁸. À travers la généralisation de celles-ci, à compter de 1979, anticipant la réforme de la représentativité syndicale de 2008, il s'agissait déjà de traduire une « expression massive, spectaculaire, du peuple au travail³⁹ ». L'étude, procédant par sondages sur les listes d'émargement des élections

33. Voir Tristan Haute, « Participer ou non aux scrutins professionnels : quelles inégalités ? », in Anne Fretel, Anne Bory, Sylvie Célérier et Florence Jany-Catrice (dir.), *Cahiers du Cirtes*, « Politiques sociales en mutation : quelles opportunités et quels risques pour l'État social ? », Lille, 8-9 septembre 2016, hors-série n° 6, actes des XXXVes Journées de l'Association d'économie sociale, Presses universitaires de Louvain, 2017.

34. Voir, par exemple, Pierre Bréchon, « La signification de l'abstention électorale », texte rédigé à l'occasion d'un séminaire doctoral à l'Université libre de Bruxelles (ULB), 29 avril 2010 (hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00822289/document).

35. Voir Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Seuil, 1978.

36. Tristan Haute, « Comités d'entreprise : quelle participation... », art. cit., p. 11.

37. Dans son étude électorale classique sur la France de l'Ouest, André Siegfried concluait à l'absence ou à la fragilité de l'interprétation des comportements électoraux. Voir André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République* [1913], Éditions de l'Université de Bruxelles, 2010.

38. De longue date, les élections professionnelles ne sont pas réservées aux seuls nationaux. Elles n'établissent aucune discrimination entre travailleur et citoyen. Pour les mêmes raisons, les femmes ont pu participer à ces élections bien avant que les élections politiques ne leur soient ouvertes (voir Dominique Andolfatto, *L'Univers...*, op. cit.).

39. Jean-Jacques Dupeyrou, « À propos de la réforme Boulin : un souvenir lumineux », *Le Monde*, 14 décembre 1979. Plus au fond, sur cette réforme, voir Dominique Andolfatto, *L'Univers des élections professionnelles*, Les Éditions ouvrières, 1992, p. 135-140. Les élections prud'homales ont finalement été supprimées après la réforme de 2008 relative à la rénovation de la démocratie sociale [loi du 20 novembre 2014 relative à la désignation des conseillers prud'hommes]. Manifestement, s'agissant de mesurer la représentativité des organisations syndicales, elles auraient constitué une sorte de doublon avec cette dernière réforme. La désignation des membres des conseils de prud'hommes représentant les salariés – par les organisations syndicales – prend désormais appui sur la mesure de l'audience syndicale.

prud'homales de 1992, avait montré que l'âge, la nationalité, le sexe, la résidence devaient être pris en considération pour analyser la participation à cette consultation professionnelle⁴⁰. Ainsi, les jeunes (moins de 35 ans dans cette étude) s'abstenaient davantage que la moyenne. L'étude tendait aussi à attester de l'existence d'un problème de socialisation à l'égard de l'institution prud'homale – comme cela pourrait se manifester aujourd'hui à l'égard de la notion de représentativité syndicale – mais aussi que la « rencontre » entre jeunes et syndicats se faisait plus difficilement. L'abstention des étrangers, des femmes dans l'industrie ou des hommes chez les employés apparaissait également plus forte, traduisant, là encore, la question de l'insertion problématique de salariés en position « minoritaire » dans certains milieux professionnels. À l'inverse, il apparaissait que c'étaient les salariés des entreprises les plus importantes, titulaires d'un contrat à durée indéterminée, qui participaient le plus aux élections. De même, les salariés des banques ou des entreprises semi-publiques (par exemple, la SNCF⁴¹) votaient plus massivement. En revanche, ceux du bâtiment ou du commerce étaient déjà fortement abstentionnistes. Les auteurs de l'étude corrêlaient ces données avec des types de gestion du personnel ou encore les implantations syndicales. Cela dit, l'étude restait assez générale. Elle semblait fonctionner sur la base d'évidences qui demandaient à être davantage étayées et, de ce point de vue, n'avait pas vraiment donné satisfaction à ses commanditaires⁴².

Dans son étude concernant les élections aux comités d'entreprise de 1945 aux années 1990, c'est justement sur les implantations syndicales que Dominique Labbé a mis d'emblée l'accent, relevant globalement un déclin des syndicats classiques au profit des listes non syndiquées, ce qui ne signifie pas que ces deux phénomènes soient directement corrélés⁴³. Les « non-syndiqués » correspondent souvent à un phénomène transitoire avant une implantation syndicale⁴⁴. Plus au fond, il faut tenir compte des restructurations du tissu économique. Interviennent également le déclin de la population ouvrière, l'importance accrue des fonctions d'encadrement, la désindustrialisation, la réduction de la taille moyenne des entreprises. Dominique Labbé souligne aussi que, contrairement à ce que traduit la sociologie des élections politiques,

40. Voir Michel Blanchard, Bernard Bouhet, Marie Geoffroy, René Mouriaux et François Subileau, *L'Abstention aux élections prud'homales*, Paris, s.n., 1996.

41. Société nationale des chemins de fer français.

42. Échange avec l'un de ces commanditaires [issus du conseil supérieur de la prud'homie], en 1997.

43. Voir Dominique Labbé, op. cit., p. 7-20.

44. Sur ce sujet, voir notamment Gérard Adam, *Le Pouvoir syndical*, Dunod, 1983, p. 70, et Christian Dufour, « Les syndicats et les comités d'entreprise », in Dominique Andolfatto et Dominique Labbé (dir.), *Un demi-siècle de syndicalisme en France et dans l'Est*, Presses universitaires de Nancy, 1998, p. 147.

lors des élections professionnelles la participation a tendance parfois à être plus faible chez les cadres ou les employés (la question de l'insertion au travail ne serait donc pas forcément déterminante ou la clé principale du comportement électoral). Dans de grandes entreprises, on peut même observer que « la participation diminue au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des responsabilités et donc de l'intégration sociale⁴⁵ ». Et de poursuivre : « Les élections professionnelles [participant] à la philosophie du droit du travail qui compense le déséquilibre entre employeurs et salariés et protège ces derniers dont il postule la faiblesse et la moindre intégration [...], n'est-il pas logique que l'attachement à ces institutions représentatives soit d'autant plus fort que la position sociale est faible ?⁴⁶ ». Selon Dominique Labbé, il importe de prendre en compte « la nature de la main-d'œuvre employée » et la taille des collèges électoraux. C'est là que se trouveraient les principaux déterminants de la participation. Mais il ne faut pas négliger non plus « les transformations intervenues dans le contenu [des élections professionnelles] et dans la fonction des élus. Depuis une vingtaine d'années, on observe une certaine "politisation" du mandat professionnel dans les grandes entreprises. De porte-parole, le représentant du personnel est progressivement devenu un mandataire général, un professionnel de la représentation⁴⁷ ». Cela a pu conduire à une certaine rupture avec les salariés. Autrement dit, l'interprétation de la participation aux élections professionnelles peut apparaître paradoxale par rapport à ce que pourrait laisser croire le « cens caché », soit des inégalités de participation en fonction des propriétés sociales des individus, caractérisant l'univers politique. Sa transposition à l'univers des élections professionnelles nécessite beaucoup de prudence et n'implique pas une automaticité puisque ce ne sont pas nécessairement ceux qui sont les mieux dotés en capitaux économiques et culturels qui votent le plus. Cela dit, en l'état des données disponibles et de l'impossibilité d'une analyse systématique, l'interprétation contemporaine de la participation aux élections professionnelles reste difficile, pour ne pas dire impossible, à établir. La tendance apparaît toutefois comme celle d'un lent reflux mais aggrave aussi de nombreuses situations contrastées.

C'est également la question de la confiance dans les organisations syndicales qui se trouve posée.

45. Dominique Labbé, *op. cit.*, p. 16.

46. *Ibid.*

47. *Ibid.*, p. 17.

Le manque de confiance dans les syndicats explique l'abstention aux élections professionnelles

L'un des problèmes de fond, expliquant l'abstention aux élections professionnelles, est le manque de confiance dans les syndicats. L'enquête *Où va la démocratie ?* réalisée en 2017 par la Fondation pour l'innovation politique * montre que seuls 35 % des Français avaient confiance dans les syndicats. Parmi les institutions pour lesquelles le niveau de confiance a été mesuré, seuls les partis politiques font sensiblement moins (11 % de confiance), tandis que le parlement (44 %), le système judiciaire (50 %), les associations (71 %), l'école (72 %), la police (77 %), les petites et moyennes entreprises (82 %), l'armée (84 %) font nettement mieux.

Les comparaisons internationales montrent que les Français sont parmi les plus critiques à l'égard des syndicats. Le niveau de confiance des Français dans leurs syndicats est comparable à celui des Portugais (32 % de confiance), des Bulgares (31 %) ou des Roumains (30 %). Cette confiance est sensiblement plus faible dans trois pays du sud de l'Europe : Espagne (24 %), Italie (22 %), Grèce (9 %). En revanche, ce niveau de confiance est beaucoup plus fort dans les pays du nord de l'Europe mais aussi dans les pays de l'Est, sans doute pour des raisons différentes : solide intégration des syndicats dans les mécanismes de l'économie de marché, favorisant un « ordo-libéralisme », à l'exemple de l'Allemagne (62 % des Allemands font confiance aux syndicats), des Pays-Bas (68 %) ou du Danemark (71 %) ; syndicats garants d'un ordre démocratique et pluraliste plus récent, à l'exemple des Pays baltes (51 à 68 % de confiance dans les syndicats) ou de la République tchèque (57 %).

Les pays du sud de l'Europe se montrent donc les plus critiques à l'égard du syndicalisme. Cela peut s'interpréter par le fait que les partenaires sociaux y jouissent traditionnellement d'une moindre autonomie que dans les pays du Nord mais aussi que dans les pays anglo-saxons, tels le Royaume-Uni ou les États-Unis, où le niveau de confiance dans les syndicats est également assez élevé (respectivement 52 et 54 %).

Cela dit, dans l'Europe septentrionale, la trop forte intégration des syndicats n'est pas sans effets pervers sur leur image publique**. Autrement dit, le niveau de confiance dans les syndicats est le produit de facteurs divers, tenant au contexte socio-économique et institutionnel autant qu'à la configuration du paysage syndical.

* Voir Dominique Reynié [dir.], *Où va la démocratie ?*, Fondation pour l'innovation politique, Plon, 2017 [résultats détaillés de l'enquête sur le lien data.fondapol.org/democratie/ou-va-la-democratie].

** Voir par exemple, pour le cas du Danemark, Jens Lind, « Danemark : un "modèle" en difficulté », in Dominique Andolfatto et Sylvie Contrepois [dir.], *Syndicats et dialogue social. Les modèles occidentaux à l'épreuve*, Peter Lang., 2016, p. 91-106. Dans le cas de la Suède, *Où va la démocratie ?* indique également que le niveau de confiance dans les syndicats en Suède ne dépasse pas 45 %.

III. L'ÉVOLUTION DES AUDIENCES SYNDICALES

La dernière mesure de l'audience syndicale a surtout retenu l'attention des médias et des commentateurs parce que la CGT s'est retrouvée deuxième sur le podium, la CFDT occupant la plus haute place⁴⁸. Dès lors, cette dernière est régulièrement présentée comme la « première organisation syndicale française ». Si cette évolution croisée est bien réelle, il ne faut pas l'exagérer, comme on va le voir. D'autant plus que, si l'on tient compte des élections internes à la fonction publique (intervenues en 2014), la CGT, tout en perdant des voix, demeure bien la première organisation syndicale française en termes d'audience électorale, toutefois en ne distançant que très faiblement la CFDT (il serait certainement plus juste de parler d'une sorte de « duopole »). Enfin, ces évolutions qui ont polarisé les commentaires masquent d'autres changements, qui peuvent être sans doute plus importants encore.

1. L'émiettement du paysage syndical se confirme

Les tableaux 4 et 5 montrent les évolutions à l'œuvre entre la mesure de l'audience syndicale de 2009-2012 et celle de 2013-2016 mais aussi, plus spécifiquement, entre les élections au sein des très petites entreprises et celles des comités d'entreprise, délégués du personnel et délégations uniques du personnel de la même période. Le tableau 4 est basé sur les audiences par rapport aux électeurs inscrits. Ce mode de calcul a été privilégié par rapport aux audiences en suffrages exprimés, car il permet de tenir compte de l'abstention, de raisonner sur la base des implantations électorales réelles des syndicats et de mieux fonder la comparaison entre des scrutins de natures différentes. Les tableaux 4 et 5, montrent tous deux que les évolutions entre les deux périodes 2009-2012 et 2013-2016 sont assez faibles, en dépit des commentaires souvent passionnés et militants qui ont pu être produits⁴⁹. Ils soulignent également la grande faiblesse des implantations électorales lors de certains scrutins, notamment lors des élections concernant les TPE⁵⁰. Tout en conservant la première audience à cette consultation, la CGT ne capte en effet

48. Voir, par exemple, Michel Noblecourt, « Syndicalisme : la CFDT détrône la CGT de la première place », *lemonde.fr*, 31 mars 2017 [www.lemonde.fr/emploi/article/2017/03/31/la-cfdt-detronne-la-cgt-de-la-premiere-place_5103761_1698637.html]. Cet article, évoquant un « séisme » syndical et opposant syndicalismes « réformiste » et « contestataire » a soulevé beaucoup de commentaires critiques.

49. Voir ainsi Gérard Filoche, « Ne croyez pas au bobard que la CFDT est passée devant la CGT », *huffingtonpost.fr*, 3 avril 2017 [www.huffingtonpost.fr/gerard-filoche/cfdt-cgt-premier-syndicat_a_22023586].

50. Pour l'analyse spécifique des élections TPE, voir Tristan Haute, « Des votes inexplicables ? Une analyse électorale des scrutins TPE », communication au 14^e congrès de l'Association française de science politique (AFSP), « Sociologie politique des élections professionnelles », Montpellier, 10-12 juillet 2017.

les suffrages que d'un salarié sur 34 et d'un sur 53 pour la CFDT – seconde audience. Dès lors, leur « représentativité » respective dans le salariat des TPE apparaît très faible.

Tableau 4 : L'audience électorale des syndicats (% des électeurs inscrits)

	A		B		C	D	
	Mesure de l'audience		Salariés des TPE		Salariés de la production agricole	Élections des CE, DP, DUP	
	2009-2012	2013-2016	2012	2016-2017	2013	2009-2012	2013-2016
CGT	10,6	9,8	2,9	1,8	5,3	15,4	14,3
CFDT	10,3	10,4	1,9	1,1	3,5	15,6	15,7
FO	6,3	6,2	1,5	0,9	1,5	9,4	9,1
CFTC	3,7	3,8	0,7	0,5	2,0	5,6	5,5
CGC	3,7	4,2	0,2	0,2	2,2	5,9	6,4
UNSA	1,7	2,1	0,7	0,9	0,4	2,3	2,8
USS	1,4	1,4	0,5	0,3	0,0	2,0	2,0
Autres	1,8	1,6	1,6	1,4	0,4	1,9	1,7

NB : La mesure de l'audience (A) agrège les résultats de trois scrutins : celui des très petites entreprises (TPE) (B), celui des chambres d'agriculture (et, précisément, du collège des salariés de la production agricole) (C) et celui des CE, DP et DUP (D). Mais ces dernières élections ne sont plus publiées. On peut toutefois déduire leurs résultats – présentés ici – à partir de la mesure d'audience (A) de laquelle sont ôtés les résultats des « élections TPE » et des élections des chambres d'agriculture (B et C).

Source : ministère du Travail et nos calculs.

Le tableau 5, plus synthétique, présente les évolutions en termes d'indice (la base 100 renvoyant à la mesure de l'audience publiée en 2013 et aux scrutins qui ont permis de construire cette mesure). Naturellement, dans les deux tableaux, aucune évolution ne caractérise les élections concernant les salariés des exploitations agricoles puisqu'un seul et même scrutin a été utilisé pour construire les deux mesures de l'audience syndicale.

Cela précisé, la CGT est bien l'organisation qui recule le plus. En nombre de voix, elle perd les quatre dixièmes de celles-ci aux élections dans les TPE entre 2012 et 2016. Mais globalement, si l'on prend en compte la mesure de l'audience, elle limite les pertes à 4 % de ces mêmes voix, alors même que le nombre d'électeurs inscrits augmente. Toutes les autres organisations augmentent leur volume en voix. Mais, contrairement aux apparences, le gain le plus important n'est pas réalisé par la CFDT (+ 5 %) mais par la CFTC (+ 6 %) et, surtout, la CGC (+ 17 %) et, plus encore, l'UNSA (+ 30 %). En nombre de voix, les gains de l'UNSA sont comparables à ceux de la CFDT (+

65 000). Mais les différences en termes de pourcentage s'expliquent parce que le nombre de voix de départ de la CFDT était beaucoup plus fort que celui de l'UNSA.

Tableau 5 : L'évolution de l'audience électorale des syndicats (indice base 100 en 2009-2012)

	Mesure de l'audience : 2013-2016	Salariés des TPE 2016-2017	Elections des CE, DP et DUP 2013-2016
CGT	93	61	93
CFDT	101	58	101
FO	98	61	98
CFTC	102	82	100
CGC	113	105	109
UNSA	125	122	123
USS	100	53	103
Autres	90	87	91

NB : TPE (très petites entreprises), CE (comité d'entreprise), DP (délégués du personnel), DUP (délégations uniques du personnel).

Source : ministère du Travail et nos calculs.

On notera que toutes les progressions concernent les élections des CE (ainsi que des DP et DUP). Il s'agit donc des élections organisées dans les entreprises, animées par les équipes syndicales internes et aux enjeux avant tout locaux ou facilement appropriables par les électeurs. Au contraire, lors des élections dans les TPE, toutes les organisations perdent des voix, avec deux exceptions toutefois : la CGC maintient son audience et l'UNSA gagne plus de 6 500 voix. Cela confirme notre analyse duale des élections professionnelles, les unes étant internes à l'entreprise, les autres externes, comme les élections dans les TPE et les élections prud'homales. En effet, selon cette analyse, les premières sont plus mobilisatrices que les secondes en raison d'enjeux plus immédiats et perceptibles par les salariés, tandis que les secondes se jouent en termes d'image et avantagent les organisations à plus forte notoriété. Cependant, en 2016-2017, les élections dans les TPE ont été en réalité défavorables à l'organisation la plus connue (la CGT) et ont bénéficié à une organisation relativement nouvelle, voire assez confidentielle et lovée dans certaines niches professionnelles, à savoir l'UNSA⁵¹. Il faut noter que, pour sa deuxième édition, cette élection s'est bien moins jouée dans les rues ou sur les marchés, via des diffusions de tracts, par exemple – comme cela a pu être dit ou écrit

51. Concernant cette grille d'analyse ici discutée, voir Karel Yon, « Malaise dans la représentativité syndicale », monde-diplomatique.fr, juin 2017 (www.monde-diplomatique.fr/2017/06/A/57552).

parfois mais par une communication très ciblée par L'UNSA, celle-ci ayant des équipes plus réduites que d'autres, et une campagne ajustée à certaines catégories d'électeurs et à leurs attentes. L'UNSA, qui n'est pas une organisation représentative au plan national, s'est aussi manifestement plus mobilisée et a mieux paramétré sa campagne alors que des confédérations plus anciennes ou plus établies se sont moins engagées ou de façon plus dispersée, comptant avant tout sur leur image, ce qui s'est avéré insuffisant, voire contre-productif.

Il importe par ailleurs de relativiser le succès de la CFDT. D'une part, et cela n'est jamais évoqué, parce qu'elle avait déjà doublé la CGT lors des élections aux CE (DP et DUP) à l'issue de la première mesure de l'audience (*voir tableau 5*). Cela signifie que, dans les entreprises, la CFDT était déjà la première, certes avec une avance d'une courte tête. D'autre part, la progression de la CFDT entre les deux périodes 2009-2012 et 2013-2016 se révèle très faible. Si la confédération, comme il a déjà été dit, gagne quelques dizaines de milliers de voix, son taux d'implantation électorale par rapport aux électeurs inscrits progresse toutefois si peu (10,4 % contre 10,3 %) qu'il est plus juste de parler de stabilisation. En revanche, la CGT recule, de 10,6 % à 9,8 %, passant sous la barre symbolique des 10 %. S'il ne s'agit pas d'une déroute, c'est bien le signe d'une érosion d'un type de syndicalisme, même si la pratique de la CGT, selon les lieux et les secteurs d'activité, n'est pas monolithique. Cela n'est pas sans lien avec les transformations du salariat et une certaine « moyennisation » de ce dernier – affirmation de catégories intermédiaires, de la maîtrise et de l'encadrement –, catégories à l'égard desquelles la CGT semble plus en difficulté que d'autres organisations. En outre, c'est bien lors des élections aux CE que l'écart se creuse entre les deux confédérations. Nombre de commentateurs ont forcé l'interprétation en affirmant la victoire d'un syndicalisme « réformiste » ; le réformisme a été largement opéré par toutes les organisations, en particulier lors des élections intervenues dans les entreprises au cours de la période 2013-2016. On peut en revanche supposer que les électeurs ont manifestement sanctionné un type de syndicalisme plus contestataire que les autres, et surtout une organisation, la CGT, tourmentée par les vicissitudes liées à sa gouvernance depuis la fin de l'ère Thibault⁵².

Tant lors des élections dans les TPE que lors de celles des CE, ce sont la CGC et l'UNSA – adaptées aux nouveaux visages d'un salariat employé et cadre – qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Les indices du tableau 5 l'indiquent

52. Bernard Thibault a été secrétaire général de la CGT de 1999 à 2013. Il a été remplacé par Thierry Lepaon jusqu'en 2015, puis Philippe Martinez depuis cette date.

clairement. Par rapport aux électeurs inscrits, l'audience de la CGC augmente de 13 % et celle de l'UNSA de 25 % tandis que la CFDT, FO, la CFTC et l'USS stagnent, et que la CGT chute.

Selon Karel Yon, ce recul de la CGT était prévisible⁵³. Il est vrai qu'il survient à l'issue d'une période marquée par de nombreux déboires électoraux de la centrale syndicale dans de grandes entreprises : Orange, La Poste, EDF, Air France, RATP, Renault⁵⁴... S'il faut s'interroger sur le type de syndicalisme adopté par la CGT, en l'occurrence le choix, plus ou moins par défaut, de ce que l'on qualifie désormais de « radicalisation », tournant la page des années Thibault, d'autres causes, plus structurelles, jouent également. Ainsi, le déclin de l'industrie et des emplois d'ouvriers (et donc des collèges électoraux les regroupant), l'éclatement du monde ouvrier, la montée de postes intermédiaires ou d'encadrement défavorisent la CGT et affaiblissent une certaine culture ouvrière dont elle se nourrissait. De même, la centrale syndicale est restée trop implantée dans le secondaire et les entreprises semi-publiques et ne s'est pas assez rapidement déployée dans le tissu des entreprises de services ou du commerce. La sociologie de ces secteurs, avec une population active plus féminisée et des salariés mieux formés, profite à la CFDT, mais aussi à l'UNSA et à la CGC, davantage ouvertes à ces transformations et au nouveau contexte idéologique qui sous-tend ces changements. La CGT a aussi plus de mal à s'adapter à l'importance croissante des PME dans l'économie, une sorte de « péémisation », qui oblige les équipes syndicales à se plier à plus de réalisme et à faire un important travail de terrain pour exister dans des entreprises de petite taille. En 2014-2015, l'affaire Lepaon a également terni l'image de la CGT même si elle n'est sans doute qu'une cause secondaire et conjoncturelle du reflux de la confédération. Derrière cette affaire, c'était aussi un problème de gouvernance et de stratégie qui était en cause.

Enfin, depuis 2013, la CGT a perdu officiellement au moins 40 000 adhérents sur les 600 000 qu'elle revendique – notamment au sein de ses fédérations des cheminots, des postes et télécommunications, de l'énergie – ce qui a fragilisé ses équipes⁵⁵. La conséquence du déclin du nombre des adhérents est en effet la réduction des implantations effectives de la confédération. Dès lors, même si

53. Karel Yon, art. cit.

54. EDF : Electricité de France ; RATP : Régie autonome des transports parisiens.

55. Sur ce sujet, voir Leïla de Comarmond, « Les effectifs de la CGT continuent de s'effriter », lesechos.fr, 4 avril 2017 [www.lesechos.fr/04/04/2017/LesEchos/22418-018-ECH-les-effectifs-de-la-cgt-continuent-de-s-effriter.htm], et, de façon moins conjoncturelle, Dominique Andolfatto, « Les forces de la CGT : un bilan des années Thibault [1999-2013] », *Histoire & Liberté*, n° 51, juin 2013, p. 95-104 (est-et-ouest.fr/revue/HL051_articles/051_095.pdf).

elle conserve une réelle popularité, la CGT n'est plus en capacité de présenter des listes de candidats à ses soutiens potentiels. Mais le déclin des effectifs n'épargne pas la CFDT, peu bavarde sur le sujet depuis quelques années. Cela explique sa relative stagnation électorale, d'autant plus que ses équipes sont fortement institutionnalisées ou bien absorbées par de multiples tâches juridiques et militantes qui les éloignent des salariés de base. On a déjà évoqué cette « politisation » des institutions représentatives du personnel, illustrée par une image déjà ancienne de Daniel Labbé et François Perrin : « Les militants syndicaux sont [désormais] au milieu de la classe ouvrière comme les députés dans leur circonscription⁵⁶. »

En revanche, l'argument de la répression ou des pressions des employeurs que subiraient les syndicalistes, notamment ceux de la CGT, pour les dissuader de se porter candidats aux élections professionnelles, voire de voter – argument souvent invoqué par l'organisation elle-même et par certains commentateurs⁵⁷ – est plus discutable. On rappellera d'abord que les employeurs sont bien souvent devenus les premiers financeurs du syndicalisme en France. Diverses réformes sur la question du financement du syndicalisme, coproduites par les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, en témoignent⁵⁸. Par ailleurs, à l'heure du développement et de la nécessité stratégique de la négociation d'entreprise, les employeurs sont en quête d'interlocuteurs syndicaux et cherchent à les pérenniser dans leurs fonctions alors que le militantisme se tarit, quel qu'il soit, et ils préfèrent habituellement traiter avec « leurs » délégués, qu'ils connaissent – et qu'ils pensent maîtriser – de longue date, qu'ils soient membres de la CGT ou d'autres syndicats. Finalement, si les contentieux sur la discrimination syndicale sont limités, ils alimentent néanmoins le débat⁵⁹.

56. Daniel Labbé et François Perrin, *Que reste-t-il de Billancourt ?*, Seuil, 1990, p. 289. Cette thèse de l'institutionnalisation du syndicalisme a été développée par Gérard Adam dans *Le Pouvoir syndical* (op. cit.) et dans plusieurs articles, notamment « Les syndicats, un pouvoir excessif ? », *Droit social*, janvier 1984, p. 2-4. L'auteur estime qu'il s'est formé une « technocratie de militants » et que le syndicalisme est devenu « un service public à gestion privée ».

57. Voir, par exemple, Christian Mahieux, « France. À propos de la représentativité syndicale. Une analyse partant du terrain », [alencontre.org](http://alencontre.org/europe/france/france-a-propos-de-la-representativite-syndicale-une-analyse-partant-du-terrain.html), 11 avril 2017 [alencontre.org/europe/france/france-a-propos-de-la-representativite-syndicale-une-analyse-partant-du-terrain.html], ou Karel Yon, art. cit. De façon plus générale, sur la question de la discrimination syndicale, voir Thomas Amossé et Jean-Michel Denis, « Discrimination syndicale et formes d'anti-syndicalisme dans le monde. Repères internationaux et parcours de lecture », *Travail et Emploi*, n° 146, avril-juin 2016, p. 5-16 [hal-enpc.archives-ouvertes.fr/hal-01491093/document], et Jean-François Pilliard et Lionel Marie (dir.), *Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales, avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE)*, juillet 2017, p. 35-42 [www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_18_discriminations_syndicales.pdf].

58. Voir Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, « Le financement des partenaires sociaux après la loi Sapin du 5 mars 2014 », *Droit social*, n° 3/2017, mars 2017, p. 255-264 [hal.archives-ouvertes.fr/hal-01520178/document].

59. Voir Jean-François Pilliard et Lionel Marie (dir.), op. cit., p. 40.

On pourrait enfin postuler que participer massivement aux élections dans les TPE aurait été un excellent moyen de contourner cette répression si elle existait. C'est une autre façon de démontrer qu'on ne peut invoquer ici la discrimination syndicale comme facteur d'abstention, ce que Guy Groux, chercheur au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) a fort judicieusement souligné : si selon lui, « il n'est jamais aisé de se syndiquer dans une petite entreprise, le vote qui pouvait être fait par correspondance ou par voie électronique [lors des élections dans les TPE], n'est-il pas un moyen de pallier ce genre de difficultés [la crainte de la discrimination], d'exprimer un point de vue, de prendre part à une grande manifestation de la démocratie sociale ? N'est-il pas au fond, un droit qui peut être le plus commodément utilisé et dès lors pourquoi tant de salariés concernés ne le font pas ? ». Guy Groux met alors en cause une offre syndicale pléthorique et peu intelligible ainsi que des syndicats qui, en dépit d'un mot d'ordre partagé concernant la « proximité » avec les électeurs, s'en seraient éloignés, et il conseille aux « syndicats de se questionner sur eux-mêmes [ainsi que] sur les difficultés qu'ils ont pour être reconnus par des salariés dont beaucoup connaissent une situation souvent difficile comparée à celles d'autres salariés, ceux des grandes entreprises ou de la Fonction publique⁶⁰ ».

2. Des dynamiques contrastées des implantations syndicales

Au moyen de différents indicateurs de présence syndicale dans le salariat et dans les entreprises, on peut enfin tenter de mesurer l'évolution de ces implantations – ou de la présence syndicale – sur le moyen terme. Les rares données disponibles permettent de remonter jusqu'aux années 1980. Cela dit, la juxtaposition des indicateurs reste fragile car tous ne sont pas exactement construits de la même manière. Tour à tour Dominique Labbé, Olivier Jacod et Rim Ben Dhaou, puis Tristan Haute ont construit ce type de données sur la base des résultats des élections professionnelles⁶¹. Dans son étude sur les élections aux CE de 1994, Dominique Labbé a établi différents indicateurs d'implantation syndicale : « Un syndicat est implanté dans un établissement à partir du moment où une liste est présentée, sous son étiquette, dans au moins un des collèges électoraux [de cet établissement]⁶². »

60. Guy Groux, « Élections professionnelles dans les TPE : fragilité salariale, fragilité syndicale », [telos-eu.com](http://telos-eu.com/fr/societe/social-et-societal/elections-professionnelles-dans-les-tpe-fragilite-.html), 16 février 2017 [telos-eu.com/fr/societe/social-et-societal/elections-professionnelles-dans-les-tpe-fragilite-.html].

61. Voir Dominique Labbé, *op. cit.* ; Olivier Jacod et Rim Ben Dhaou, *art. cit.* ; et les calculs de Tristan Haute, cités par Catherine Abou El Khair, in « Développement syndical : quels facteurs déterminent les nouveaux équilibres syndicaux ? », dépêche AEF [Agence Emploi Formation], 4 octobre 2017.

62. Dominique Labbé, *op. cit.*, p. 22.

Le tableau 6 montre clairement comment a évolué la couverture syndicale des entreprises ou des établissements où ont été organisées des élections professionnelles depuis la fin des années 1980.

Tableau 6 : Évolution des taux d'implantation syndicale par entreprise (en % des entreprises ou établissements)

	Étude de Dominique Labbé (1994)		Étude d'Olivier Jacod et Rim Ben Dhaou (2008)			Calculs de Tristan Haute (2017)
	Taux initiaux	Taux hors non-syndiqués				
	1992-1993	1992-1993	1989-1990	1995-1996	2003-2004	2013-2016
CGT	28,1	52,4	54,4	51,5	53,4	47,7
CFDT	27,3	50,9	49,3	53,2	55,6	49,9
FO	19,5	36,3	35,8	36,5	36,3	30,9
CFTC	8,5	15,8	14,5	16,8	20,9	20,3
CGC	13,6	25,4	27,6	25,1	23,8	22,5
UNSA	–	–	–	–	–	6,4
USS	–	–	–	–	–	5,3
Autres	7,4	13,7	12,9	12,8	12,8	–
Non-syndiqués	64,5	–	–	–	–	–

Exemple de lecture : En 1992-1993, la CGT a présenté des listes de candidats dans 28,1 % des entreprises.

NB : L'étude de D. Labbé a calculé les taux d'implantation syndicale en tenant compte des listes non syndicales, ce qui n'est pas le cas des autres études ici mentionnées qui ne prennent en compte que les seules listes de candidats présentés par des organisations syndicales. Pour la comparaison, cela a obligé à recalculer les taux d'implantation syndicale (de la 3ème colonne) en ne tenant pas compte de ces listes non syndicales, ce qui augmente mécaniquement les implantations syndicales.

Sources : Dominique Labbé, *Les Élections aux comités d'entreprise* (1945-1993), ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (Dares), 1994, tableau I.12, p. 23 [halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01596662/document] ; Olivier Jacod et Rim Ben Dhaou, « Les élections aux comités d'entreprise de 1989 à 2004 : une étude de l'évolution des implantations et des audiences syndicales », *Documents d'études*, n° 137, avril 2008, p. 27 [dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/oj-doc_d_etude_panel-29-04-08.pdf] ; Tristan Haute, chiffres cités par Catherine Abou El Khair, in « Développement syndical : quels facteurs déterminent les nouveaux équilibres syndicaux ? », dépêche AEF, 4 octobre 2017, p. 3.

Comme on le voit, les taux calculés par Dominique Labbé puis par Olivier Jacod et Rim Ben Dhaou présentent une grande cohérence. Pour la période de la fin des années 1980 au début des années 2000, il apparaît un déclin limité des positions de la CGC, une relative stagnation de la CGT, de FO et des autres syndicats, une progression de la CFDT et, plus encore, de la CFTC. Concernant 2013-2016, le collège électoral est plus large, en raison de l'intégration des établissements où sont organisées des élections aux CE et des

élections des DP et des DUP. Il importe donc d'observer les évolutions avec prudence. Selon les organisations, celles-ci se révèlent en effet assez sensibles : dégradation assez comparable des positions de la CGT et de FO, reflux plus limité de celles de la CFDT (quasi-stagnation depuis la fin des années 1980 mais recul par rapport au début des années 2000, sans doute en lien avec la crise interne qu'a connue la CFDT en 2003, à la suite de la réforme des retraites des fonctionnaires qu'elle avait approuvée), reflux comparable mais plus régulier de la CGC, progrès assez sensible de la présence de la CFTC.

Le tableau 7 rend compte du même type d'évolution par rapport aux électeurs inscrits. Les constats présentent des similitudes et des différences par rapport au tableau 6, même si l'étude d'Olivier Jacod et de Rim Ben Dhaou ne fournit pas de données sur le sujet. La juxtaposition des résultats des deux autres études disponibles conduit à observer un déclin de la présence de la CGT, de la CGC et, dans une moindre mesure, de FO. En revanche, il apparaît un progrès assez comparable de la présence de la CFDT et de la CFTC. Ces syndicats préservent mieux, voire consolident, leurs positions dans l'électorat. En 2017, la CGT a d'ailleurs officiellement expliqué le reflux de son audience électorale par celui de ses implantations : « Le premier problème est la différence de présence dans les entreprises », a ainsi argumenté le secrétaire général de la CGT Philippe Martinez, lors la publication des résultats de la deuxième mesure d'audience syndicale qui voyait la CFDT doubler la CGT⁶³. De fait, Tristan Haute estime que la CFDT a couvert près de 430 000 électeurs de plus que la CGT lors de la deuxième mesure d'audience syndicale⁶⁴. Cela découle d'implantations plus nombreuses et, sans doute, plus qualitatives (la CGT résistant mieux par rapport au nombre d'établissements mais perdant certains pans de l'électorat). Ajoutons que cet écart a pratiquement été multiplié par trois depuis la première mesure d'audience. Ayant fait ce constat arithmétique, le secrétaire général de la CGT n'a toutefois pas cherché – du moins publiquement – à l'analyser. Il est vrai que cette analyse ne peut qu'être cruelle pour l'organisation. Selon Jean-Pierre Basilien, « l'argument [développé par Philippe Martinez]⁶⁵ est juste et traduit la disparition progressive de la CGT sur le terrain : la quasi-disparition des unions locales dans de nombreux territoires signe la fin du syndicalisme interprofessionnel de proximité et en conséquence [la fin de]

63. « La CFDT devant la CGT : "Ça ne fait jamais plaisir", réagit Philippe Martinez », rtl.fr, 31 mars 2017 (www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/la-cfdt-devant-la-cgt-a-ne-fait-jamais-plaisir-reagit-philippe-martinez-7787901790).

64. Tristan Haute, cité par Catherine Abou El Khair, art. cit., p. 2.

65. Selon lui, la CGT couvrirait 500 000 salariés de moins que la CFDT lors de la période 2013-2016. Voir aussi « Philippe Martinez : "La CGT doit être plus ouverte à l'ensemble des salariés" », entretien réalisé par Clotilde Mathieu, humanite.fr, 3 avril 2017 (humanite.fr/philippe-martinez-la-cgt-doit-etre-plus-ouverte-lensemble-des-salaries-634223).

la présence syndicale dans le tissu diffus des PME. La CGT, eu égard à son histoire, en est la grande perdante. Mais cela ne doit pas masquer son recul dans les grandes entreprises qui étaient ses fiefs historiques⁶⁶ ». De nouveau, il apparaît que le problème de fond pour la CGT, comme pour les autres organisations syndicales, est bien celui de leur implantation effective.

Tableau 7 : Évolution des taux d'implantation syndicale dans l'électorat (en % des électeurs inscrits)

	Étude de Dominique Labbé (1994)		Calculs de Tristan Haute (2017)
	Taux initiaux	Taux hors non-syndiqués	
	1992-1993	1992-1993	2013-2016
CGT	52,1	69,6	65,9
CFDT	50,7	67,8	71,0
FO	41,2	55,0	53,3
CFTC	24,7	33,0	39,6
CGC	35,7	47,7	28,3
UNSA	–	–	22,9
USS	–	–	20,3
Autres	19,0	25,4	–
Non-syndiqués	45,2	–	–

Exemple de lecture : En 1992-1993, la CGT a présenté des listes de candidats dans 52,1 % de l'électorat des CE.

Sources et explications : Idem tableau 6.

Par rapport aux données du début des années 1980, et en prenant appui sur d'autres données établies par Dominique Labbé dans son étude⁶⁷, le mécompte de la CGT traduirait même – en termes relatifs – un reflux de la « couverture » des salariés par cette confédération de près de 20 points (autrement dit, ses positions actuelles, rapportées à celles des autres organisations, auraient reculé d'un cinquième en une trentaine d'années), tandis que la CFDT et FO ne perdent que 4 points et que la CFTC améliore son taux de présence d'une dizaine de points. Des changements non négligeables se sont donc produits – reflux de la CGT, de FO et de la CGC, progression de la CFDT et de la CFTC – même si, globalement, le syndicalisme peine à enrayer un long déclin.

66. Jean-Pierre Basilien et al., *Un moment singulier, la mutation du modèle social français*, étude n° 343, Entreprise & Personnel, octobre 2017, p. 67.

67. Dominique Labbé, *op. cit.*, tableau I.17, p. 25.

DEUX PROPOSITIONS ET UNE RECOMMANDATION

Proposition 1 : favoriser l'adhésion syndicale et la participation aux élections professionnelles.

La manière la plus radicale de relancer l'adhésion syndicale serait sans conteste de supprimer les subventions et la taxe sur les salaires qui permettent de financer les organisations syndicales (et patronales) et les amènent à négliger la recherche de ressources en termes d'adhérents⁶⁸. Les adhésions seraient le « prix » à payer pour rendre les syndicats représentatifs et responsables du service à fournir à leurs adhérents.

Compte tenu des difficultés à rompre avec cette accoutumance à des financements indirects et compte tenu de l'importance, devenue stratégique, pour les entreprises de disposer d'interlocuteurs syndicaux, quelle que soit leur implantation, les subventions, si elles sont maintenues, devraient être liées à des missions précises faisant l'objet d'une transparence effective (et pas seulement comptable).

Il importerait de réfléchir à l'application aux mandats syndicaux des règles de cumul et de limites (en nombre et dans le temps) qui prévalent désormais dans le monde des élus politiques. Cela contribuerait à restreindre le phénomène de forte professionnalisation du syndicalisme qui favorise la coupure entre mandats et mandataires. De manière plus générale, les effets de cette professionnalisation vérifient la célèbre « loi d'airain de l'oligarchie » prévalant dans toute organisation, fut-elle démocratique, soit la tendance des directions centrales à se transformer en une oligarchie se séparant peu à peu de la base, jusqu'à poursuivre des buts propres à cette élite⁶⁹. L'ordonnance Macron-Pénicaud relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise du 22 septembre 2017 prévoit d'ailleurs de limiter le cumul dans le temps à trois mandats successifs (mais ceux-ci peuvent être remis en cause par accord d'entreprise).

Faute de supprimer les subventions aux syndicats, le « chèque syndical » peut apparaître aussi comme un moindre mal. Il confère en effet un rôle clé aux salariés dans l'attribution des subventions aux syndicats, puisqu'un chèque

68. Voir Institut Montaigne/Entreprise & Personnel, *Reconstruire le dialogue social*, juin 2011, p. 16-19 et 60 (www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rapport_dialogue_social.pdf).

69. Voir Robert Michels, *Les Partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Ernest Flammarion, 1914 [scans.library.utoronto.ca/pdf/1/32/lespartispolitiques00michuoft/lespartispolitiques00michuoft.pdf].

équivalent à quelques dizaines d'euros est remis annuellement à chaque salarié et que ce chèque ne peut être encaissé directement par le salarié mais seulement remis à un syndicat de son choix. Cela réintroduit un contrôle démocratique sur l'activité syndicale. Ce « chèque syndical » confère donc un pouvoir de contrôle aux salariés sur leurs représentants et les organisations représentatives. Mais les ordonnances Macron-Pénicaud ont renoncé à institutionnaliser ce chèque, au contraire de la loi d'habilitation des mêmes ordonnances du 15 septembre 2017. Il est vrai que les syndicats n'étaient pas favorables à ce dispositif.

La transparence effective des comptes des syndicats est également indispensable. Ses modalités actuelles (données comptables et globales publiées sur le site du *Journal officiel*, ignorant les personnels mis à disposition des syndicats, les locaux également mis à disposition, voire certains moyens matériels et consommations) sont largement insuffisantes et, sauf exception, ne permettent pas aux citoyens de se représenter clairement et simplement les comptes des syndicats. À l'évidence, ceci entretient l'idée d'une opacité des comptes, favorisant des critiques récurrentes et le désintérêt des salariés. D'autres mesures assurant une meilleure protection des élus du personnel et leur donnant des garanties en termes de carrière professionnelle doivent être envisagées ou renforcées⁷⁰.

Enfin, l'adhésion syndicale doit être relancée de façon très volontariste, en lien avec un syndicalisme de services, même si celui-ci ne constitue pas nécessairement la clé d'un syndicalisme majoritaire. Dans la même perspective, l'offre syndicale devrait pouvoir évoluer et permettre des innovations pour favoriser une relance de la participation électorale. Cela dit, les règles de représentativité de 2008 ont figé cette offre. Il importerait donc de les assouplir. Spécifiquement, il importe de repenser les consultations électorales fortement abstentionnistes qui, telles les élections dans les TPE, se sont révélées en décalage par rapport aux attentes et aux demandes des salariés concernés.

70. Voir Thomas Breda, *Les Représentants du personnel*, Presses de Sciences Po, 2016, p. 59-61.

Proposition 2 : l'ère du partage des données commande de publier les résultats complets de toutes les élections professionnelles.

Il faut rappeler combien la mesure d'audience syndicale est hétérogène et problématique. Elle agrège des résultats de scrutins disparates et qui ne sont pas toujours significatifs en termes sociologiques. En conséquence, la « démocratie sociale » qui est affirmée peut apparaître assez théorique, donc fragile, voire artificielle, alors que de nouvelles et profondes transformations sont en cours, après la loi El Khomri de 2016 et les ordonnances Macron-Pénicaud de 2017 qui mettent l'accent sur la modernisation et le renforcement du dialogue social.

Pourquoi avoir abandonné la publication des résultats détaillés des élections aux CE, auxquels auraient pu s'ajouter ceux des élections des DP et des DUP ? On ne peut que le regretter car les données existent et pourraient être exploitées. Les enquêtes antérieures offraient en effet un portrait des audiences syndicales en fonction des secteurs économiques, des implantations, des collèges, des tailles d'établissement et des régions depuis 1966. La disparition de ces statistiques représente un recul pour la connaissance des relations sociales. Sur un autre plan, imagine-t-on des élections politiques dont le ministère de l'Intérieur fournirait seulement le résultat agrégé national sans publier le détail et sans qu'on puisse accéder facilement aux résultats par bureau de vote ? Certes, on pourra répliquer qu'il existe les données fournies par le site du ministère du Travail, mais elles ne constituent pas une source à laquelle le citoyen ou le chercheur peuvent accéder aisément et, sur leur base, construire ou procéder à des comparaisons parlantes. De même, il n'existe pas de cartographie ou de guide facilitant cet accès et permettant, par exemple, des tris par branche, catégorie ou territoire. Quant aux organisations syndicales, qui peuvent en revanche détenir ce type d'informations, elles ne les communiquent pas, opérant ainsi une sorte de privatisation des données électorales à rebours de toutes les tendances actuelles d'ouverture au public. On doit donc s'en tenir à des données très agrégées au plan national qu'il est très difficile d'utiliser lorsqu'il faut interpréter le sens des votes.

Une recommandation : seule une profonde révolution culturelle sauvera le syndicalisme.

Malgré tout, la mesure de l'audience syndicale publiée en mars 2017 traduit manifestement des évolutions loin d'être négligeables dans le paysage syndical. La longue érosion de la CGT a conduit la CFDT à s'emparer du leadership

syndical dans le secteur marchand. Mais la CFDT doit aussi sa consolidation à un travail de terrain et à des implantations qui restent déterminantes pour le vote, même si elle n'a pas échappé, à l'instar des autres organisations, au phénomène plus global de la désyndicalisation. Mais ce changement dans la hiérarchie syndicale était déjà en germe et caractérisait quelque peu la mesure de l'audience syndicale publiée en 2013. Par ailleurs, des organisations telles que la CGC et l'UNSA ont également renforcé leurs positions, ce qui tend à affirmer la place d'un syndicalisme de « troisième type » ou de « troisième force ». Cela étant, les élections dans les TPE, contribuant à la construction de la mesure d'audience, demeurent très faiblement participationnistes. Plus largement, la caractéristique première de cette mesure demeure l'abstention. Sans compter, comme le souligne Christian Maheux, ancien dirigeant de l'Union syndicale Solidaires, que « des pans entiers de la classe ouvrière sont donc ignorés des calculs de représentativité syndicale⁷¹ ». En effet, son taux de couverture du salariat dans le secteur marchand ne dépasse pas 70 %. Quant au taux d'implantation syndicale (et la possibilité pour un salarié *lambda* de se saisir d'un bulletin syndical dans une entreprise), il ne concerne guère qu'un salarié sur deux. Pour faire évoluer cette situation, Christian Mahieux écrivait simplement au lendemain de la publication de la seconde mesure d'audience : « C'est en notre sein, dans notre fonctionnement, dans nos pratiques trop souvent en décalage avec nos discours, qu'il faut rechercher les solutions⁷². »

71. Christian Mahieux, art. cit.

72. *Ibid.*

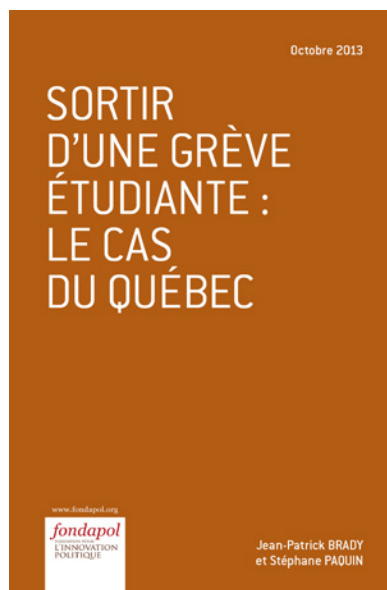


Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages



La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

Sous la direction de Dominique Reynié

OÙ VA LA DÉMOCRATIE ?

UNE ENQUÊTE INTERNATIONALE DE LA
FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE



Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié – Octobre 2017

Plon, Paris, 2017, 320 pages

NOS PUBLICATIONS

L'Élan de la Francophonie : Pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Élan de la Francophonie : Une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 48 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 44 pages

L'Intelligence artificielle : L'expertise partout Accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 60 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 64 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 84 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 56 pages

L'Opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (Tome 2)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (Tome 1)

Fondation pour l'innovation politique, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 44 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 52 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Faÿçal Hafied, novembre 2017, 76 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 48 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 52 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Faÿçal Hafied, juillet 2017, 64 pages

Le fact-checking : Une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 68 pages

Notre-Dame-des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 56 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 44 pages

Dettes publiques : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 52 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 52 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 48 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste : l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 48 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 72 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017, 56 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 48 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 52 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 48 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 44 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 48 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 52 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 52 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 44 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 48 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 40 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 72 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 52 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 52 pages

Innovation politique 2016 (accessible en librairie)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2016, 758 pages

- Le nouveau monde de l'automobile (2) : Les promesses de la mobilité électrique***
Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 68 pages
- Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion***
Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages
- L'Opinion européenne en 2016 (accessible en librairie)***
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages
- L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)***
Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages
- L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)***
Jérôme Perrier, septembre 2016, 52 pages
- Refonder l'audiovisuel public.***
Olivier Babeau, septembre 2016, 48 pages
- La concurrence au défi du numérique***
Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 48 pages
- Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité***
Vincent Tournier, juin 2016, 68 pages
- Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle***
Nadia Henni-Moulai, juin 2016, 48 pages
- La blockchain, ou la confiance distribuée***
Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 48 pages
- La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)***
Sylvain Boulouque, mai 2016, 56 pages
- Gouverner pour réformer : Éléments de méthode***
Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 64 pages
- Les zadistes (2) : la tentation de la violence***
Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages
- Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme***
Eddy Fougier, avril 2016, 44 pages
- Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés***
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 52 pages
- Régionales (1) : vote FN et attentats***
Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 60 pages
- Un droit pour l'innovation et la croissance***
Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 52 pages
- Le lobbying : outil démocratique***
Anthony Escurat, février 2016, 44 pages
- Valeurs d'islam (accessible en librairie)***
Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages
- Chiites et sunnites : paix impossible ?***
Mathieu Terrier, janvier 2016, 44 pages
- Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme***
Daniel Hurstel, décembre 2015, 44 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 44 pages

L'Opinion européenne en 2015 (accessible en librairie)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 52 pages

Innovation politique 2015 (accessible en librairie)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 48 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (2) Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 44 pages

Vive l'automobilisme ! (1) Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015, 40 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 40 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 56 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 44 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 44 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain.

François Bazin, juin 2015, 48 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 32 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 44 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

Innovation politique 2014 (accessible en librairie)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sinié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'Opinion européenne en 2014 (accessible en librairie)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : Diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 44 pages

L'État innovant (1) : Renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 44 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 36 pages

Pour la croissance, la débureaucratisation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

L'Opinion européenne en 2013 (accessible en librairie)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 44 pages

LE KAPITAL. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 40 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 38 pages

Innovation politique 2013 (accessible en librairie)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux

Robin Rivaton, décembre 2012, 52 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre ...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 40 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 40 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 40 pages

L'Opinion européenne en 2012 (accessible en librairie)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 40 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 36 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 16 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'Opinion européenne en 2011 (accessible en librairie)

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

Innovation politique 2011 (accessible en librairie)

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

L'Opinion européenne en 2010 *[accessible en librairie]*

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

La politique européenne de développement : Une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs : défense du statut, illustration du statu quo.

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'Opinion européenne en 2009 (accessible en librairie)

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche: qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE !

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondation pour l'innovation politique les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondation pour l'innovation politique peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : **votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS** (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238bis du CGI).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : **au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements**, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); **au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % de vos dons versés**, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre ISF. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre ISF.

contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

QUE PÈSENT LES SYNDICATS ?

Par Dominique ANDOLFATTO

Les syndicats sont les acteurs incontournables d'une démocratie sociale marquée par de nombreuses réformes depuis les années 2000. Ces réformes cherchent à promouvoir une nouvelle régulation entre les employeurs et les représentants des salariés, au plus près des problématiques des entreprises, voire une nouvelle fabrique des réformes liées au travail et aux relations professionnelles. Elles sont le produit de négociations sociales entre les partenaires sociaux et de concertations avec les gouvernements successifs. Elles ont également soulevé des contestations.

Mais que pèsent exactement les syndicats dans le monde du travail et comment se fonde leur légitimité ? Depuis 2008, la CFDT, la CGT, le Medef et la CPME se sont entendus avec les pouvoirs publics pour que la représentativité syndicale repose sur les résultats des élections professionnelles. Ces résultats, propres à chaque entreprise, font l'objet d'un recensement continu et d'une publication officielle tous les quatre ans, la dernière datant de 2017. Mais cette mesure de la représentativité syndicale n'a guère suscité d'analyses de la part des médias ou de la recherche, alors que ses résultats fondent désormais le pouvoir syndical.

Cette note s'intéresse donc aux résultats des élections professionnelles et, d'abord, à leur construction, assemblage de consultations disjointes. Elle propose ensuite une analyse fouillée de la participation électorale, qui demeure globalement faible, puis des audiences syndicales, qui ont vu la CGT perdre son leadership historique au profit de la CFDT. Cette nouvelle donne syndicale ouvre-t-elle une nouvelle période pour la démocratie sociale « à la française » ?

Les médias

fondapol.tv

ТРОР ЛІБРА
une voix libérale, progressiste et européenne

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ

Les données en open data

data.fondapol



Le site internet

fondapol.org



9782364081567

ISBN : 978 2 364 08 156 7

5€